

La mise sur le marché des machines

Accompagnement technique – Vérification – Formation

Vous accompagner à toutes les étapes **de la mise sur le marché des machines**

Que les machines soient simples ou complexes, composées de sous-ensembles, voire un sous-ensemble (quasi-machines), elles doivent faire l'objet d'une évaluation de leur conformité et de l'apposition d'un marquage CE, préalablement à leur mise sur le marché.

Ce marquage qui atteste la conformité de la machine peut être porté seulement si l'ensemble des exigences applicables introduites, entre autres, par la directive européenne 2006/42/CE sont respectées.

Qui est concerné :

- Les concepteurs, fabricants ou importateurs de machines ou d'ensembles destinés à être intégrés dans des machines.
- Toute entreprise impliquée dans le développement ou la fabrication de produits entrant dans les machines.



L'offre Apave

La mise sur le marché des machines

Les experts Apave vous accompagnent de la conception à la mise sur le marché de vos machines ou composants, aussi bien en France qu'à l'étranger.

En phase de conception

- Assistance à la définition du référentiel à retenir.
- Aide à la définition des risques.
- Recherche de solutions technico-économiques aptes à prendre en compte les risques identifiés.

En phase de réalisation

- Examen en phase de montage des composants ou assemblages réalisés.
- Evaluation complémentaire suite à évolution.

Avant expédition ou après installation sur site

- Evaluation finale permettant de justifier du respect des exigences applicables.
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Apave est également Organisme Notifié sous le numéro 0060 et peut procéder, à ce titre, à l'évaluation de la conformité selon les procédures particulières pour certaines catégories de machines.

Autres prestations

- Assistance à la détermination du niveau de performance (PL) atteint pour les fonctions de sécurité identifiées.
- Assistance à la mise en œuvre d'applications collaboratives robotisées et des nouvelles technologies en robotique : robots mobiles, véhicules autonomes ou intelligents.
- Validation des programmes participant à la gestion des fonctions de sécurité dans le cas d'automates ou de composants dédiés.

- Assistance à la prise en compte de cahiers des charges spécifiques fournis par l'acheteur.
- Aide à la constitution du dossier technique qui doit être établi par le fabricant,
- Assistance à la rédaction de la notice d'instructions.
- Formation des acteurs impliqués dans la conception des machines (acheteurs, bureaux d'études...).



Nos atouts

- + Une expérience technique et réglementaire depuis plus de 30 ans dans le domaine des machines.
- + Un réseau de 130 agences en France, 170 sites de formation, 18 centres d'essais industriels, 45 implantations à l'international, et 12 400 collaborateurs.
- + Apave est porteur de l'accréditation COFRAC Inspection sous le n° 3-2016 pour le diagnostic ou la vérification de conformité des équipements de travail et procédure d'examen CE de type de certaines catégories de machines.

Nous contacter

www.apave.com

0805 62 5000